

1. Identification du pouvoir adjudicateur / acheteur public

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : commande-publique@villeneuveloubet.fr

Adresse Internet de l'Acheteur Public : www.villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

2. Procédure de passation

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

L'Acheteur Public n'agit pas pour le compte d'autres Acheteurs Publics.

3. Objet du marché et caractéristiques principales

Le marché a pour objet la réalisation de travaux de climatisation - VMC nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux. Il comprend :

- Les prestations de maintenance préventive des systèmes de climatisation des sites retenus incluant les équipements soumis à la DESP (Directive Equipements Sous Pression) et ses modalités d'application
- Les prestations de maintenance corrective des systèmes de climatisation des sites retenus incluant les équipements soumis à la DESP (Directive Equipements Sous Pression) et ses modalités d'application
- Les travaux neufs ou de modifications des systèmes de climatisation incluant les saignées, percements et raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des systèmes
- Les installations de VMC (conduits, bouches d'extraction, extracteurs) incluant les saignées, percements et raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des systèmes.

Ces travaux sont appelés à intervenir soit dans le cadre d'entretien et/ou d'aménagement (confortatifs ou de sécurité) des bâtiments existants ; soit de travaux nouveaux.

Leurs particularités sont les suivantes :

- le respect de la réglementation E.R.P/E.R.T particulière pour chaque secteur, liée aux matériaux utilisés et à leur mise en œuvre ;
- les interventions dans des locaux souvent occupés, précautions particulières pour la mise en place des chantiers, délais d'exécution ramenés au minimum.

Classification CPV :

Code CPV principal : 45331200 - Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation.

Code(s) CPV supplémentaire(s) : 50710000 - Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment

Conformément aux articles L. 2125-1, R.2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans remise en concurrence, ni négociation avec le titulaire et ce dans les proportions suivantes :

Maximum annuel : 300.000 Euros H.T

Dans ce cadre, les prestations à réaliser pourront être les suivantes selon le bon de commande émis :

- Des interventions planifiées (par bon de commande).
- Des interventions urgentes sous un (01) heure du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.
- Des interventions urgentes sous astreinte. Dans ce cadre, le Prestataire devra assurer l'organisation d'un service d'astreinte joignable de 17h à 8h du lundi au vendredi et 24h/24h le samedi, dimanche et jours fériés et garantissant une intervention dans un délai de deux (02) heures maximum.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne seront pas acceptées.

En application de l'article L 2112-5 du Code de la Commande Publique, le marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un (01) an ferme.

Une reconduction expresse sera possible trois (03) fois pour une période équivalente à un (01) an.

4. Conditions de participation

Le marché sera attribué, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter, pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En respect du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public a pris la décision d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opèrera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

5. Examen des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (50 points) – le jugement de ce critère s'opèrera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (40 points).
3. Valeur environnementale (10 points).

6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Le vendredi 24 avril 2026 à 11 heures 00.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opèrera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées, au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir, par mandat administratif après service fait à compter de la réception d'une demande de paiement dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de l'article en question sont précisées par le Décret modifié n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

8. Date limite de remise des offres

Le vendredi 24 avril 2026 à 11 heures 00.

9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

10. Renseignements complémentaires

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le jeudi 26 mars 2026